



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 24556

Texte de la question

M. François Hollande appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer concernant la subvention allouée à la Fédération nationale des comités départementaux du tourisme (FNCDT). En effet, une réduction sensible de la subvention de fonctionnement allouée par le ministère à la FNCDT a été avancée et serait réalisée au titre des mesures prises par le Gouvernement pour le gel des dépenses publiques de l'État. Or la mission de la FNCDT auprès de ses membres est fondamentale, au titre de la coordination des actions de promotions touristiques, de la formation de leurs personnels et de sa représentation en qualité d'employeur pour les négociations menées conjointement avec la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, la Fédération nationale des comités régionaux du tourisme et avec les représentations syndicales. Il souhaiterait ainsi que soit prévu un réexamen de ce dossier afin que la Fédération nationale des comités départementaux de tourisme puisse continuer à assurer sa tâche. Il lui demande donc de quelle façon le Gouvernement entend répondre à ces légitimes préoccupations concernant le secteur du tourisme.

Texte de la réponse

La fédération nationale des comités départementaux du tourisme (FNCDT) joue un rôle structurant et fédérateur dans l'économie touristique française. Ses missions et ses objectifs s'inscrivent dans la politique menée par le secrétariat d'Etat au tourisme qui lui apporte, depuis de nombreuses années, un soutien financier par l'intermédiaire de conventions d'objectifs annuelles. Cependant, les engagements contractuels de l'Etat sont dépendants des dotations inscrites chaque année en loi de finances. Pour l'année 2003, la répartition des crédits, relatifs à la contractualisation avec les structures fédératives, a notamment tenu compte de la solidarité nationale envers les territoires victimes de la catastrophe écologique causée par le naufrage du pétrolier Prestige. C'est pourquoi, la FNCDT a pu constater une réduction de la subvention qui lui était destinée. Toutefois, le secrétaire d'Etat au tourisme a, d'ores et déjà, annoncé aux présidents des trois principales fédérations de tourisme, qu'il envisage de leur accorder une aide financière complémentaire pour l'année 2003.

Données clés

Auteur : [M. François Hollande](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24556

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7056

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8465